

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 09/2022

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Fêtes de fin d'année – Fermeture de l'Administration communale et du Centre de tri

La population est priée de prendre note que les bureaux seront fermés lundi 26 décembre et vendredi 30 décembre 2022. En outre, ils seront ouverts mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 décembre 2022, selon l'horaire habituel.

La déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre 2022.

Heures de commune – Décomptes 2022

Nous prions toutes les personnes concernées de bien vouloir nous faire parvenir les décomptes d'heures ou factures 2022 d'ici au lundi 12 décembre 2022, 08h00. Passée cette échéance, les indemnités restées en souffrance seront payées en 2023.

Administration communale – Greffe municipal

Suite au départ à la retraite de Mme Florence Minini, Secrétaire municipale, Mme Sylvie Grognuz a été engagée pour reprendre le poste au 1^{er} janvier 2023. La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur ses compétences et lui souhaite la plus cordiale bienvenue.

Tables de Noël – Pro Senectute Vaud

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un ou des seniors de la région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ? Ou vous êtes retraité et désirez rejoindre une Table de Noël chez des habitants de la région ?

Renseignements auprès de Mme Mehregan Joseph, coordinatrice des Tables conviviales, au 021 646 17 21 ou mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch.

Délai d'inscription : mardi 08.12.2022. Papillons seront à disposition au bureau communal.

Téléthon 2022

La Société de Jeunesse de Goumoëns organise **samedi matin 3 décembre de 09h00 à 11h30** sa traditionnelle vente de :

- pâtisseries et peluches devant l'épicerie « **Le P'tit Marché** »,
- vin chaud, thé chaud, thé au rhum et peluches devant la **boulangerie Bezençon**.

Comme chaque année, le bénéfice sera reversé intégralement à l'action du Téléthon.

→ **Suite au verso** →

Déneigement des routes et chemins communaux

Afin de ne pas perturber le service voirie lors des travaux de déneigement, la Municipalité rappelle que

- **toutes les mesures doivent être prises pour ne pas laisser de véhicules sur la voie publique.**

L'Autorité décline d'ores et déjà toute responsabilité en cas de dégâts.

Pour le surplus, il est précisé que

- **les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.**

Les employés communaux vous en sont reconnaissants.

Eclairage public

Soucieuse de pouvoir participer aux efforts d'économie d'énergie, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00, excepté aux endroits où la sécurité routière doit être assurée, à proximité des passages piétons par exemple. Cette extinction sera prochainement mise en place.

Merci aux usagers de la route et piétons de faire preuve de prudence accrue afin que la sécurité de tous soit garantie.

Location de chambre ou d'appartement Bed and Breakfast ou Airbnb

Suite à une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE), les activités des loueurs de ce type d'hébergement sont davantage encadrées, notamment en ce qui concerne la sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb.

La Municipalité prie les loueurs de s'annoncer d'ici au 31 janvier 2023 à l'Administration communale.

La Municipalité souhaite d'ores et déjà à chacun de belles Fêtes de fin d'année et forme ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

